

Handicap au MinArm

des avancées...

mais beaucoup reste à faire

Réunion du 1er octobre 2025

FO Défense a participé, le mercredi 1er octobre 2025, à une réunion en visio-conférence consacrée à la thématique du handicap, portant sur l'insertion et le maintien dans l'emploi, la présentation du bilan 2024, la synthèse du plan 2022-2024 ainsi que l'évolution de l'organisation. **FO Défense** était représentée par Mohamed Ali ANFIF représentant fédéral en charge du dossier handicap.

Le taux d'emploi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) poursuit sa progression, atteignant **7,40 % en 2024 contre 7,04 % en 2023**, avec une hausse notable des agents **handicapés**, désormais à **5,45 %**. Cette évolution positive s'accompagne d'une **augmentation des aménagements de postes**, avec **948 réalisations en 2024**, représentant un investissement global de **plus de 2,3 millions d'euros**. Cependant il convient de pondérer ces chiffres pour l'avenir avec les nombreux départs en retraite qui semblent s'annoncer dans les années futures. N'oublions pas que le taux d'emploi affiché au ministère des Armées de 7.40% ne reflète pas la réalité de l'ensemble des travailleurs handicapés de ce ministère qui est de 5.45%...

Evolution du taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur 4 ans

	2021	2022	2023	2024
BOE handicapés				
Pourcentage	4,32 %	4,34 %	4,86 %	5,45 %
Effectifs civils rémunérés	2 519	2 562	2 798	3131
BOE non handicapés ⁶				
Pourcentage	2,22 %	2,19 %	2,18 %	1,95 %
Effectifs civils rémunérés	1 293	1 292	1 257	1147
Total BOE				
Pourcentage	6,54 %	6,53 %	7,04 %	7,40 %
Effectifs civils rémunérés	3 812	3 854	4 055	4278
Effectifs PC au 1er janvier en effectifs physiques	58 258	58 975	57 562	58 820

FO Défense constate également la **multiplication des partenariats** avec des associations spécialisées ainsi que les **actions de sensibilisation** menées, notam-

ment à travers les forums, les journées DuoDay ou encore les colloques mais constate également un dialogue social a minima avec la délégation nationale handicap. Enfin, les **titularisations d'apprentis handicapés** commencent à se concrétiser, avec **trois titularisations enregistrées en 2024**. Est-ce le signe d'une dynamique encourageante ?

Cependant, **FO Défense** tient à **dénoncer plusieurs dérives préoccupantes**. La **précarisation du recrutement** reste marquée : la majorité des embauches se font encore en **catégorie C** tandis que les recrutements en **catégorie A et B** demeurent très faibles. Le **manque de reconnaissance** des agents **handicapés** persiste également : les dispositifs de titularisation et de détachement dans un corps supérieur sont **trop peu utilisés et mal connus**.

Répartition des recrutements 2024 par CMG et par catégorie

	A	B	C	TOTAL
CMG Arcueil Administration centrale	0	0	0	0
CMG Bordeaux	0	1	8	9
CMG Lyon	0	2	5	7
CMG Metz	3	4	7	14
CMG Rennes	2	4	9	15
CMG Saint germain en Laye Ile de France	4	2	4	10
CMG Toulon	0	1	6	7
Total	9	14	39	62

Pour **FO Défense**, les **délégués et relais handicap** se retrouvent confrontés à une **charge de travail considérable**, sans disposer des **moyens nécessaires** pour mener leurs missions. De plus, certaines **aides restent inadaptées**, notamment en Île-de-France, où les **transports adaptés** demeurent insuffisants, irréguliers et nuisent à la vie professionnelle des agents. Pour ce qui concerne l'**accessibilité des bâtiments** continue aussi d'accuser un retard important : un sujet pourtant central, mais **largement absent du bilan officiel**.

Bilan du dispositif de détachement dans un corps supérieur des fonctionnaires en situation de handicap :

En 2024, seuls **7 postes** ont été pourvus dans le cadre du dispositif de détachement dans un corps supérieur pour les fonctionnaires en situation de handicap, mis en œuvre chaque année depuis 2021. Malgré les efforts annoncés en matière de communication et la mise en place de formations (RAEP, prise de parole, préparation à l'oral), le dispositif reste **largement insuffisant**.

FO Défense constate encore une fois et déplore le **faible nombre de bénéficiaires** et le **manque d'efficacité réelle** de la politique d'inclusion annoncée. Le constat que «certains postes n'ont pas trouvé de candidats» révèle surtout un **manque d'accompagnement, d'information et de soutien** en amont pour les agents concernés. Ce que **FO Défense** dénonce depuis plusieurs années déjà et pour lequel l'administration reste sourde et muette. Il ne suffit pas de proposer des modules en ligne : il faut une **véritable politique d'identification, de suivi et de promotion des parcours professionnels des agents handicapés** avec un engagement fort des directions et des correspondants handicap.

Pour **FO Défense**, ces quelques postes ne sauraient masquer la réalité : **l'accès aux corps supérieurs demeure marginal pour les personnels handicapés**, et le ministère doit aller **au-delà des déclarations d'intention** pour garantir une égalité réelle des chances.

FO Défense dénonce encore une fois le parcours du combattant et l'extrême complexité des procédures d'aménagement des postes de travail. La non volonté de l'administration à vouloir se saisir de cette problématique font que de plus en plus d'ayant-droits ne font plus valoir leurs droits.

Comme nous l'avions mentionné dans les travaux préparatoires à la mise en place du plan handicap **FO Défense**, la réforme de l'ADP-PC qui s'annonce pose aussi la question de la place des relais handicap dans les futures structures qui vont être créées dans les Armées, il est nécessaire d'ouvrir d'ores et déjà ce chantier avec les Armées et les représentants du personnel pour que ces structures ne soient pas des usines à gaz !!!!

Face à ces constats, **FO Défense** revendique une politique ambitieuse et cohérente en faveur du handicap avec des recrutements stables et qualifiés dans les trois catégories A, B et C, accompagnés d'une véritable politique de titularisation. **FO-Défense** rappelle qu'il est important qu'il y ait un renforcement des moyens humains pour le réseau handicap avec une prise en charge intégrale et régulière des aménagements de poste et des transports adaptés, ainsi qu'un plan national d'accessibilité des sites du ministère, assorti d'un calendrier clair et de financements dédiés.

FO Défense exige par ailleurs un dialogue social renforcé, fondé sur une concertation réelle avec les représentants du personnel qui semble biaisée au détriment d'un comité d'usagers

FO Défense exige une reconnaissance du rôle des personnels civils, encore trop souvent invisibilisés, y compris dans la politique handicap.

Le droit au travail, à l'égalité de traitement et à des conditions de travail dignes n'est pas une faveur, mais une obligation légale et un impératif de justice sociale.

Paris, le 7 octobre 2025.

FO est toujours présente pour vous informer, revendiquer, agir et continuera à défendre tous les agents touchés par un handicap.

